

et 39 ans, le dernier desquels fut emporté par une attaque de colique ; il n'y avait que quelques heures qu'il avait été attelé. Culley signale un cheval de 45 ans ; et l'on a eu un exemple récent d'un cheval qui avait vécu jusqu'à 50 ans. Blain fait la comparaison suivante entre la situation relative de l'état de la constitution du cheval et de l'homme, dans les circonstances ordinaires des soins à l'égard de chacun :

Les premiers cinq ans du cheval peuvent être considérés comme équivalents aux vingt premiers années d'un homme ; un cheval de 10 ans à un homme de 40 ans ; de 15 à un homme de 50 ans ; de 20 à un homme de 60 ans ; de 25 à un homme de 70 ; de 30 à un homme de 80 et de 35 ans à un homme de 90 ans.

ÉTENDUE DE TERRE CONVENABLE POUR UNE FERME.

L'étendue d'une ferme doit dépendre beaucoup des capitaux de l'agriculteur mais elle ne doit jamais être moindre de cent arpent en ce pays, lors même que le capital du fermier serait insuffisant pour la soumettre au meilleur état de culture à la fois. Les profits d'une ferme moins grande ne sont pas suffisants avec la plus grande frugalité, même, pour soutenir la famille d'un laboureur dans une certaine aisance. Ces remarques toutefois s'appliquent plus particulièrement aux cultivateurs propriétaires. Ceux qui louent des fermes feront bien de choisir celles qui sont au-dessous de leurs capitaux plutôt que celles qu'ils ne pourraient garnir d'animaux, ni cultiver d'une manière convenable. Il serait imprudent de payer des loyers pour une terre qu'on ne peut occuper avec profit faute de moyens suffisants, et cela pourrait aussi entraîner une chétive culture, ce qui ne serait profitable ni pour le propriétaire, ni pour le locataire. Mais comme le louage des terres n'est pas d'un usage très étendu en Canada, il n'est pas nécessaire de s'arrêter plus longtemps au sujet des baux ou des rentes. Les fermiers des vieux pays qui ont de la famille, puis des capitaux raisonnables, trouveront qu'il est de leur intérêt d'acheter des terres boisées, plutôt que de louer des terres usées à bail de courte durée. Les améliorations nécessaires ne peuvent se faire prudemment que par ceux qui sont propriétaires.

DES MOUTONS.

—00—

Si on ne l'a pas encore fait, on doit se hâter de séparer les béliers d'avec les brebis, et de donner aux agneaux de riches pâturages. Laissez avec eux quelques vieux moutons pour les conduire. Examinez le pis des brebis auxquelles vous avez enlevés leurs petits, et otez-leur du lait de temps en temps, si vous vous apercevez qu'elles souffrent. Donnez leur du sel et mettez leur du goudron sur le nez.

COMMENT METTRE LE POULIN DANS L'ÉCURIE SANS TROUBLE.

Le second pas sera d'avoir le cheval dans l'écurie. Ceci doit être fait aussi tranquillement que possible, afin de ne pas exciter le cheval à craindre.

Le meilleur moyen à prendre c'est d'avoir un cheval tranquille dans l'écurie, et de l'attacher, alors marchez doucement auprès du poulain et laissez-le rentrer de son bon gré.

C'est à peu près impossible d'avoir des hommes qui n'ont jamais pratiqué sur ce principe, d'aller doucement et de considérer avant.

Ils ne savent pas qu'en maniant un cheval sauvage, que le bon vieux proverbe dit, que vouloir aller trop vite en besogne on gâte tout. Une mauvaise posture peut effrayer votre cheval, et peut lui faire croire qu'il est nécessaire de prendre la fuite à tout hasard pour sauver sa vie, et ainsi faire en deux heures l'ouvrage de dix minutes ; et cela serait de votre faute, et entièrement inutile : car le cheval ne saura pas excepté que si vous courez être capable de le devancer dans sa course, autrement vous seriez obligé de le laisser arrêter de son bon gré. Mais il ne cherchera pas à se sauver, sans que vous le forciez trop de près, s'il ne voit pas le chemin que vous voulez lui faire prendre et s'il craint de rentrer n'entreprenez pas de le faire entrer, mais donnez-lui moins de place en dehors. En approchant tranquillement de lui, n'élevez pas les bras ; car cela serait ainsi pire que d'élever un bâton. Le Cheval n'ayant pas étudié l'anatomie il ne sait pas si vos bras vont se détacher ou non pour le frapper et s'il cherche à s'échapper entourez-le de près et vous voyant près, et ne lui faisant pas de mal, il va rentrer dans l'écurie pour avoir plus grand à se débattre. Aussitôt qu'il sera rentré dans

l'écurie, ôtez le cheval qui est attaché et laissez le poulain seul.

Fermez la porte de l'écurie, alors ce sera le premier moyen, vu qu'il ne saura pas comment en sortir, et il verra qu'il n'y a rien pour lui faire de mal alors donnez-lui quelques poignées d'avoine, et laissez-le seul pour à peu près quinze minutes, lui laissant le temps d'examiner la place où il est.—Id.

Nous avons eu le plaisir de faire connaissance le 26 août dernier avec trois compatriotes des États-Unis ; M. M. P. U. Vaillant F. X. Dufresne et L. S. Dumaîne tous trois de Natick, État de Rhode-Island. Le but de leur voyage en Canada était vraiment patriotique. Ils étaient à la recherche de terrains du gouvernement dans les Cantons de l'Est afin de venir s'y établir eux-mêmes et avec eux probablement une trentaine de compatriotes émigrés. Inutile de dire tout le plaisir que leur visite nous a causé et avec quel empressement nous leur avons fourni tous les renseignements en notre pouvoir.

Après une excursion d'une dizaine de jours dans les cantons du comté de Compton ils nous sont revenus mardi dernier enchantés de leur voyage et, ce qui vaut encore beaucoup mieux propriétaires chacun d'un beau lot de 200 acres en bois debout. C'est dans le Canton de Chesham voisin de ceux de Dutton et d'Emberton qu'ils ont fait le choix de ces six cents acres de terre. Ce canton est neuf mais le gouvernement est à compléter un chemin qui le traverse. On fait de grands éloges de ces terres quant à la qualité du sol, du bois etc. Les prix d'acquisition sont réduits trois chelins l'acre et les conditions faciles, quatre ans pour payer par versements. Le chemin de fer projeté entre cette ville et La Mégantie devra passer tout près sinon au milieu de ce canton.

Un autre avantage c'est que l'on peut s'y faire un bel établissement avec les moyens limités un très petit capital pourvu bien entendu que l'on soit décidé à travailler et à se faire cela dans la force du mot.

Ces braves intelligents et patriotiques Canadiens sont de suite retournés aux États Unis bien décidés et certains de revenir au printemps avec leurs familles et bon nombre de compatriotes désireux d'en faire autant c'est-à-dire de s'établir dans la forêt pour y fonder une